

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-quatre, le 05 Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la	
En exercice	15	commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
Présents	11	le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle
Votants	15	VENDRASCO, Maire.
Absents	0	
Exclus	0	
Date de convocation 28 mars 2024	Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Muriel NAGEL, Philippe BREVET, Gil BENICHOU, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER.	
Date d'affichage 29 mars 2024	Absents excusés : Christophe BOCQUET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Danielle DEPLANTE, Damien MISSILLIER	
DEL 20240405-013	Procurations : Christophe BOCQUET à Cédric VERNEY, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Emmanuel SERRIER, Danielle DEPLANTE à Chantal MARCHAND, Damien MISSILLIER à Isabelle VENDRASCO	
OBJET :		
Taux de fiscalité 2024	<i>Muriel NAGEL a été nommée secrétaire de séance</i>	

Monsieur Philippe HELF, Adjoint au Maire en charge des Finances et de l'Administration, rappelle à l'Assemblée les taux de fiscalité 2023 :

- Taxe d'habitation : 15,83 %
- Taxe Foncier Bâti : 14,01 % majoré du taux département de 12,03 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 47,14 %

Il appartient aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur une évolution de ces taux pour l'année 2024 : maintien, baisse ou augmentation.

Il est également rappelé aux membres du Conseil municipal que, depuis la loi de finances 2020, la part départementale sur la Taxe sur le Foncier Bâti est transférée à la commune, sur la base du taux départemental de l'année 2020, soit 12,03%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité :**

- de **MAINTENIR** les taux de fiscalité 2024 à l'identique de ceux de 2023, soit :
 - 15,83 % pour la Taxe d'Habitation
 - 14,01% + 12,03% (part départementale) = 26,04% pour la Taxe sur le Foncier Bâti
 - 47,14% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti

Le Secrétaire de séance,

Muriel NAGEL



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

